

**PARIS | IV** Le choix de la nouvelle équipe de musiciens par le recteur de la cathédrale scandalise une partie des professionnels. Ils dénoncent cette nomination dans une pétition et réclament un concours.

# Cacophonie autour des organistes de Notre-Dame

Élie Julien

**IL AVAIT ÉTÉ** miraculeusement épargné par les flammes. L'orgue de Notre-Dame de Paris (IV<sup>e</sup>) se retrouve au cœur d'un mouvement de contestation grandissant depuis plusieurs jours. Ou plutôt, l'archevêché qui a annoncé, via un communiqué, la nomination de trois organistes titulaires du grand orgue et un jeune adjoint pour cet instrument (et le second, celui du chœur) de la cathédrale.

« C'est avec beaucoup de joie que j'annonce la nomination d'une équipe d'organistes de très grand talent, renforcée et rajeunie, pour le grand orgue de Notre-Dame. Ces nominations sont une étape vers le réveil de l'instrument, début décembre qui sera un moment symbolique de la réouverture de la cathédrale pour les fidèles, les visiteurs et les mélomanes du monde entier », se réjouit, dans ce communiqué, Mgr Olivier Ribadeau-Dumas, recteur archiprêtre de la cathédrale.

## Un vrai « panier de crabes »

Au lendemain de l'incendie d'avril 2019, les organistes ont fait partie du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) qui a dû être lancé. Place donc à une nouvelle équipe. Sauf que ces annonces ont déclenché une tempête dans toute la profession, en France et même à l'étranger. « Ces postes, c'est comme être nommé(e) ministre ou président(e) de l'Assemblée nationale pour un élu, une consécration », présente, d'emblée, un organiste de Paris. Mais il reconnaît aussi que c'est un vrai « panier de crabes ».

Les musiciens ont décidé de s'unir et de lancer une pétition signée par plus de 3 500 membres de la profession, « en France mais aussi à travers le monde », assure un pétitionnaire. Dans ce texte, intitulé « Notre-Dame de Paris à nouveau en feu » aussi envoyé au recteur de la cathédrale, on retrouve plusieurs reproches. « Que vient justifier le renouvellement – partiel – de l'équipe en place (jusqu'à l'incendie) ? Pourquoi avoir mis à l'écart Johann Vexo (suppléant de l'orgue de chœur au moment de l'incendie, et ce depuis vingt ans) ? Pourquoi ne pas avoir proposé à Philippe



LE FÉRIC LE MITOUARD

Lefebvre (en poste depuis 1985) de rester à la tribune au moins quelques mois pour participer aux cérémonies de réouverture de la cathédrale ? », interrogent les pétitionnaires. Au centre des débats, « les modalités de recrutement des nouveaux organistes qui ne cessent d'interroger ». Depuis des décennies, le « concours fut la voie unique de recrutement » rappelle la pétition. Dans leur viseur, la nomination d'un « organiste de 21 ans, tout juste étudiant, en cours de cursus et ne présentant aucun diplôme, à l'orgue de chœur mais aussi au grand orgue, sur la seule foi d'un talent prometteur ». « On ne nomme pas à la direction du Louvre un étudiant en art que l'on trouve prometteur, cela paraît incompréhensible », regrette Christophe Mantoux, organiste titulaire de l'église Saint-Séverin à Paris, professeur d'orgue au conservatoire régional et signataire de la pétition.

Un texte qui dénonce un « choix arbitraire qui ne peut s'expliquer par des motifs artistiques et qui envoie un mauvais signal aux jeunes organistes professionnels prenant ou ayant pris la peine de se

former longuement ». Un expert rappelle que la charte des organistes rédigée par les évêques prévoit un recrutement sur des « compétences musicales et liturgiques ». « Qu'on nous démontre que, dans la jeune génération de diplômés, certains sont moins avancés que ce jeune homme de 21 ans. Sa nomination n'est pas défendable », tance-t-il.

## « Peut-être de la jalousie ou peut-être une injustice... »

Dans un message posté sur les réseaux sociaux, Johann Vexo, écarté alors qu'il avait obtenu ce poste il y a près de vingt ans au terme d'un concours long et extrêmement difficile, s'est dit « profondément touché par les très nombreux messages reçus du monde entier [...] des personnes qui m'ont fait part de leur incompréhension ou leur consternation ». Promettant de s'exprimer publiquement le « moment venu ».

De son côté, Philippe Lefebvre, 75 ans, aussi ancien directeur général des services de Notre-Dame, qui aurait pu se voir offrir des derniers moments de grâce pour ses adieux, ne souhaiterait pas s'exprimer. Selon un proche, il est tellement « mortifié et ul-

Démonté, nettoyé et remonté, le grand orgue de Notre-Dame de Paris et ses 8 000 tuyaux se retrouve au cœur de la tempête qui agite le monde des organistes avant la réouverture de la cathédrale en décembre.

céré » qu'il ne préfère pas évoquer le sujet. Mais pourquoi tant de remous pour ces postes ? « Paris est la capitale des orgues, avec plus de 200 instruments. Les organistes du monde entier viennent se former en France. Les titulaires du poste deviennent, s'ils ne le sont pas déjà, des stars, explique un fin connaisseur du milieu. Ce choix unilatéral, sans concours, a mis le monde de l'orgue en émoi. Autant la nomination de ce jeune prometteur que l'éviction hâtive de la sommité qu'est M. Lefebvre, qui était déterminé à s'en aller dans quelques mois ».

« C'est très français cette polémique. Il y a peut-être de la jalousie ou c'est peut-être une injustice... Mais je ne trouve pas très bien cette chasse au jeune homme de 21 ans. Si je peux comprendre cette contestation, d'autres vous diront que les concours peuvent aussi être truqués », temporise cet organiste parisien, perplexe, qui souhaite rester anonyme. Car c'est bien l'absence de concours qui cristallise les tensions. « Manifestement les dernières ordonnances du cardinal Lustiger, qui datent de 1984, si elles sont toujours applicables, n'ont pas été respec-

tées », observe Bruno Jacquet, président CFTC Snapec (Syndicat national des artistes et du personnel d'église et des cultes). Ces textes prévoient l'organisation d'un concours pour les tribunes de notoriété, comme Notre-Dame. Certains peuvent en être exemptés s'ils sont « hautement qualifiés », peut-on lire dans ce texte de 1984. Des nominations qui doivent passer par un jury qui, selon nos informations, n'aurait pas été consulté cette fois-ci. Et si l'option du concours est retenue, comme c'était le cas depuis des décennies, il est ouvert aux lauréats des conservatoires. « Ce qui n'est pas le cas du jeune de 21 ans », peste un opposant.

## Le jeune nommé « a largement fait ses preuves »

La cathédrale assure que « la nomination des organistes fait partie des attributions du recteur » et que cela a été fait « après avoir largement écouté et consulté ». Elle assure que l'organiste Philippe Lefebvre, « alors âgé de 70 ans et puisqu'il disposait de l'ensemble de ses droits, a pris sa retraite en octobre 2019 » et a été nommé organiste émérite.

Quant au jeune homme de 21 ans, la cathédrale écrit au « Parisien » qu'il « a largement fait ses preuves et que ses qualités musicales ne sont pas contestées [...] Il a eu maintes occasions de démontrer sa parfaite connaissance de la liturgie » et évoque une incartoupe « de la vitalité et le dynamisme de cette profession ». Sans oublier que le conservatoire où il étudie a salué « cette reconnaissance bien méritée ».

« C'est un scandale. On veut que ce soit loyal, là on marche sur la tête », s'irrite un pétitionnaire, en poste à Paris. Lui aussi prône pour le retour d'un concours. « Les seules fois où ça n'arrive pas, c'est lorsque les noms retenus sont des sommités, comme cette fois-ci avec la nomination de Thierry Escaich (compositeur reconnu, improvisateur, concertiste international, lauréat de cinq Victoires de la musique) ». Son arrivée à Notre-Dame, elle, n'est d'ailleurs pas contestée par les pétitionnaires. « C'est une crise qui s'ouvre, c'est dommage », regrette un fin connaisseur des organistes mondiaux...



Ces postes, c'est comme être nommé Premier ministre, une consécration

Un organiste de Paris